

URGENCE ETUDIANTS – Distribution alimentaire AGORAE

Face à l'explosion de la précarité étudiante durant la crise sanitaire de la Covid-19, la Fondation de l'Université Grenoble Alpes lance un dispositif de mécénat d'urgence pour accompagner l'épicerie étudiante solidaire AGORAE qui effectue des distributions de produits alimentaires et d'hygiène à destination des étudiants de l'UGA.

Toutes les deux semaines depuis plusieurs mois, les bénévoles de l'épicerie AGORAE distribuent des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et des vêtements aux étudiants et étudiantes n'ayant plus les moyens de subvenir à leurs besoins. A chaque distribution, ce plus de 500 personnes qui se présentent et bénéficient de ce dispositif d'urgence exceptionnel.

Afin de pouvoir maintenir ces distributions et sécuriser leur fonctionnement jusqu'à la fin du mois de juillet et la fin de cette année scolaire si particulière, les équipes d'AGORAE et la Fondation UGA lancent une campagne de levée de fonds de 60.000€, qui leur permettra de financer 7 distributions. Chaque distribution comprend 500 paniers à 15€, soit 7500€ de produits donnés, en plus des contributions de l'UGA et de donateurs sur les produits d'hygiène ou les vêtements.

Cette campagne voit le jour sous l'impulsion de *Monsieur Christian Zannini*, dirigeant d'entreprise grenoblois qui a pris l'initiative de monter cette campagne de mécénat avec les étudiants et de mobiliser son réseau d'entreprises partenaires. Il est soutenu dans la démarche par Monsieur Nicolas Plekan. 20 000 euros ont déjà été levés grâce à leur contribution. Nous espérons convaincre de nouveaux chefs d'entreprise et donateurs particuliers de se joindre à cet élan de générosité envers notre jeunesse qui est « notre force vive de demain et notre avenir » pour Monsieur Zannini, alors que les étudiants sont dramatiquement impactés par les conséquences de la crise sanitaire actuelle.

Les dons sont à adresser à la Fondation UGA et seront destinés à financer ces 7 distributions. Ils ouvrent droit aux réductions fiscales accordées dans le cadre du mécénat (note de bas de page). La Fondation UGA prélèvera un montant minoré de 5% de frais de gestion sur la gestion administrative de ce projet d'intérêt général.

Pour les entreprises, un formulaire de don est à télécharger [ici](#) (lien) et à nous retourner. Règlement de préférence par virement.

Pour les particuliers, un système de don en ligne est accessible [ici](#) :

Pour toute demande de précisions sur la campagne de mécénat :
cesar.ghaouti@univ-grenoble-alpes.fr

Pour découvrir les dates de distribution ou donner du temps bénévole ou des denrées en nature au projet AGORAE, porté par l'association InterAsso:
<https://www.interasso.fr/agorae/> - agorae@interasso.fr

Note de bas de page :

Le dispositif fiscal des fondations partenariales ouvre droit à des avantages fiscaux sur les dons.

- Les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires ou de 20 000€ lorsque ce dernier montant est plus élevé (Code général des impôts : article 238 bis).
- Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôts de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable (Code général des impôts : article 200).
- Les particuliers soumis à l'IFI bénéficient d'une déduction de 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 euros (Code général des impôts : articles 977 à 980).